



**ANNEXE 1**

**CALENDRIER**

**ELECTIONS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE**

**SCRUTIN 2020**

<b>Période</b>	<b>Action</b>
<b>Mercredi 23 septembre 2020</b>	Publication de l'arrêté préfectoral fixant la composition et les modalités des élections des membres de la CDCI
<b>Mercredi 23 septembre 2020</b>	Publication de l'arrêté préfectoral fixant la liste des électeurs
<b>Jusqu'au mercredi 7 octobre 2020 à 17 H 00</b>	Réclamations et demandes de rectification des listes électorales
<b>Vendredi 16 octobre 2020</b> (Horaires : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00)	Date de dépôt des listes de candidatures à la préfecture – 5 place de la République à Strasbourg 2 <sup>ème</sup> étage – Bureau 226
<b>Du lundi 19 octobre 2020 au mercredi 21 octobre 2020 à 17h00</b>	Le cas échéant : délai de 3 jours pour régulariser les candidatures non conformes
<b>Lundi 26 octobre 2020</b> (Horaires : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00)	Date limite de dépôt du matériel électoral (bulletins de vote et profession de foi par les candidats) à la préfecture – 5 place de la République à Strasbourg 2 <sup>ème</sup> étage – Bureau 226
<b>Mardi 27 octobre 2020</b>	Mise sous pli et envoi du matériel de vote aux électeurs (maires et présidents des EPCI) (5 collèges)

<b>A partir du mercredi 28 octobre 2020</b>	Dès réception du matériel de vote, début du vote par correspondance à envoyer à : Préfecture du Bas-Rhin – Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Bureau du Contrôle de Légalité (bureau 226) – 5 place de la République – 67073 STRASBOURG cedex -
<b>Jeudi 5 novembre 2020 24 H 00</b> (le cachet de la poste faisant foi)	Date limite d'envoi des votes par correspondance
<b>Lundi 9 novembre 2020 à partir de 9h00</b>	Dépouillement des votes et proclamation des résultats